



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 116964

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le régime de couverture santé à destination des retraités. En effet, si les actifs qui souscrivent un contrat complémentaire maladie auprès d'un organisme mutualiste ont la possibilité de déduire de leur revenu soumis à l'impôt le montant de leur cotisation, il n'en est pas de même pour les retraités. Ces derniers ne peuvent bénéficier d'une défiscalisation liée aux cotisations versées. Aussi, il lui demande quelles sont les solutions envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation manifestement contraire au principe du respect de l'égalité devant l'impôt posé par l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116964

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9277

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)